

Compte-rendu

Rappel de l'ordre du jour

- Rappel sur la démarche du projet de territoire de la Seudre
- Présentation du déroulement de la prestation du bureau d'études SCE
- Modélisation hydrogéologique
- Présentation technique : sensibilité des sols au ruissellement
- Point d'avancement sur le SAGE et sur le PAPI
- Questions diverses

Documents remis

Néant

Annexes au compte-rendu

Annexe 1 : Liste des membres présents ou représentés

Annexe 2 : Diaporama

Compte-rendu détaillé

P. FERCHAUD ouvre la séance à 14h30 en rappelant les divers chantiers entrepris par le SMASS : le SAGE arrivant à l'étape de l'enquête publique, le PAPI et le lancement du projet de territoire. Il rappelle également que la Commission Locale de l'Eau (CLE) a décidé que le projet de territoire serait co-porté par le SMASS et le SYRES 17. Il donne la parole à C. BLONDEL.

Rappel sur la démarche du projet de territoire

C. BLONDEL se présente et rappelle l'ordre du jour avant d'entamer la présentation de la mise en place du projet de territoire (Cf. diapositive 4). Elle rappelle que le bassin de la Seudre est en déséquilibre quantitatif depuis les années 1980 et que celui-ci a été classé en zone de répartition des eaux (ZRE) lors du décret du 29 avril 1994. Elle détaille ensuite ce qu'implique ce classement et notamment la mise en place des volumes prélevables, définis par usage et par unité de gestion quantitative, issus de la notification du 9 novembre 2011. Elle finit de présenter le contexte en évoquant l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015 relative au financement par les Agences de l'eau des retenues de substitution. Elle définit ensuite la notion de « projet de territoire » et son rôle dans l'obtention des financements publics pour les projets de stockage. Elle enchaine en donnant certains des critères demandés dans l'instruction pour que le projet de territoire soit validé par l'Agence de l'eau (Cf. diapositive 5).

Elle continue en faisant un rappel sur le calendrier du déroulement du projet de territoire (Cf. diapositive 6) et met l'accent sur la concertation qui se fera tout au long de ce dernier.

Elle présente ensuite l'organisation du pilotage et du co-portage de la mission (Cf. diapositive 7).

Le Comité technique pressenti (Cf. diapositive 8) est ensuite affiché et les membres de la CLE sont invités à proposer des membres pour enrichir cette liste.

P. FERCHAUD intervient car selon lui, plus la concertation est large, plus la démarche sera efficace. Il précise qu'il sera possible de revenir sur cette composition à la fin de la réunion.

F. DE ROFFIGNAC propose d'ajouter les négoce aux acteurs agricoles présents dans le comité technique.

C. BLONDEL termine sa présentation en faisant un point sur les actions de communication envisagées dans le cadre du projet de territoire (Cf. diapositive 9). Elle rappelle l'importance d'impliquer les agriculteurs en mettant en place des réunions de travail en groupe et des lettres d'information. Elle évoque une demande, toujours en attente de réponse, faite auprès de la Chambre d'Agriculture pour obtenir la liste des contacts des irrigants de l'OUGC Saintonge.

Elle termine en dévoilant la mise à jour du site internet du SMASS avec la création d'une page dédiée au projet de territoire Seudre et en annonçant l'envoi d'un communiqué de presse la semaine précédente.

Présentation du déroulement de la prestation du bureau d'études SCE

Y. LE BIHEN prend la parole et commence à présenter la démarche prévue pour la réalisation de l'étude consacrée à l'état des lieux et au diagnostic du projet de territoire.

Il indique que la logique de l'état des lieux du projet de territoire ressemblera à la démarche du SAGE, mais cette fois axée sur les enjeux quantitatifs.

Il rappelle l'importance de la concertation avant de présenter la méthodologie et les différents membres de l'équipe du bureau d'études SCE (Cf. diapositives 11 à 17).

L'objectif de l'état des lieux est de décrire l'état actuel de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif mais aussi qualitatif, de décrire les différents usages et l'organisation déjà mise en place pour la gestion quantitative de l'eau sur le bassin. Il explique que la première étape consistera à mobiliser les informations existantes (INSEE, Agreste, etc.) et à réaliser des entretiens avec les différents acteurs du territoire, particulièrement ceux du monde agricole. Il explique ensuite que ces données seront valorisées sous la forme d'une synthèse permettant de comprendre la situation quantitative actuelle.

Il propose ensuite de baser l'étude sur les unités de gestion quantitative tracées par la DDTM17 permettant de garder une cohérence avec la définition des volumes prélevables et d'illustrer simplement les contrastes observés sur le bassin entre la Seudre amont, la Seudre moyenne et la Seudre aval.

Il indique que l'état des lieux sera composé de trois volets (présentation générale du bassin, présentation des différents usages et volet agricole) avant de détailler ce contenu.

Il expose ensuite la méthodologie utilisée pour décrire l'organisation actuelle de la gestion quantitative de l'eau sur le territoire, présenter le contexte physique en approfondissant les connaissances existantes et exposer l'état des ressources en eau sur les aspects quantitatif mais aussi qualitatif. Il précise que la liste présentée dans la diapositive 18 n'est pas exhaustive et donne des exemples de sources mobilisables telles que l'Agence de l'eau, le BRGM, Météo France, l'INRA, etc.

P. FERCHAUD propose à l'Agence de l'eau d'intervenir.

M. BROUSSEY prend la parole et demande à Y. LE BIHEN si les données concernant le changement climatique sont issues d'études existantes ou s'il s'agit d'éléments pouvant être développés par SCE.

Y. LE BIHEN lui répond que la prise en compte du changement climatique dans l'étude se fera essentiellement à travers la compilation et la synthèse de données existantes. Il rajoute que plusieurs études existent sur l'impact des changements de température, de pluviométrie, du niveau des océans, etc. Ces études permettront de donner des éléments de perspective sur le territoire de la Seudre.

Y. THOMAS demande s'il s'agit d'une démarche scientifique.

Y. LE BIHEN lui répond que ces études sont issues de démarches scientifiques.

Y. THOMAS précise qu'il faut s'accorder sur la méthode.

Y. LE BIHEN explique que même s'il s'agit d'une démarche scientifique, des marges d'incertitude existent.

Y. THOMAS fait la remarque qu'il s'agit donc d'une démarche prospective.

Y. LE BIHEN explique qu'il s'agit de données issues de modélisations impliquant des limites liées à l'exercice.

Il reprend sa présentation sur le deuxième volet de l'état des lieux avec la description des usages de l'eau sur le bassin, hors usage agricole (Cf. diapositive 19). L'objectif du travail envisagé est d'identifier, de décrire ces usages, d'évaluer leur poids économique et de connaître leurs parts par rapport à l'ensemble des prélèvements. Il continue en énumérant le détail de ce deuxième volet comportant une description socio-économique, une description industrielle, une description sur l'eau potable et les eaux usées, un volet sur la pêche et l'aquaculture et un volet sur le tourisme.

Ce volet sera rédigé essentiellement à partir de données existantes (INSEE, DDTM, AEAG, fédérations, ARS, etc.).

Enfin, il présente la méthodologie du troisième volet consacré à l'agriculture (Cf. diapositive 20) et ajoute qu'il s'agira de décrire les modes de production, les filières et les besoins en eau pour satisfaire cet usage. Il continue en énumérant les critères qui permettront de réaliser cet état des lieux agricole (volet général, volet sur les productions végétales, productions animales). Il précise enfin les données à mobiliser (recensement agricole, DDTM, Agence de l'eau, etc.).

J-M. BOURRY demande quels sont les débits minimums biologiques des différentes saisons et si l'étude va approcher le volume hivernal prélevable et les seuils sous lesquels il ne sera pas possible de prélever.

J-P. DAVID lui répond que cela ne fait pas partie de l'objet de cette étude. Il lui indique que les débits minimums biologiques seront étudiés dans le cadre du SAGE et qu'il existe un travail du SMBSA en cours de réalisation sur les ouvrages dont certains pourraient demeurer mobiles. Il indique que cette étude permettra de calculer les débits minimums biologiques. Il termine en annonçant que le sujet des volumes prélevables sera traité dans la prochaine partie de la réunion.

M. SEGUINNEAUD demande le coût de l'étude de l'état des lieux et du diagnostic pour le projet de territoire.

J-P. DAVID répond que le coût de cette étude est d'environ 59 000€.

P. FERCHAUD intervient et corrige le prix annoncé à 57 900€ HT.

D. TANTIN ajoute qu'il ne voit pas bien la différence entre cette étude et l'état des lieux du SAGE hormis le volet agricole.

P. FERCHAUD répond que les données mobilisées pour l'état des lieux du SAGE permettront à celui du projet de territoire de ne pas partir de zéro. Il ajoute qu'il ne s'agit pas de refaire le même travail.

J-P. DAVID rappelle que le but de l'étude est de récupérer le maximum d'informations existantes et d'approfondir ces connaissances. Il rajoute que le troisième volet demandera plus de travail.

D. TANTIN reprend en insistant sur le fait que la plus-value environnementale ne semble pas être prise en compte dans cette étude en termes de santé, de qualité de vie, etc.

J-P. DAVID demande à D. TANTIN s'il fait allusion aux services écosystémiques et si oui, il précise que ces derniers sont difficilement chiffrables. Il confirme que ces services écosystémiques ne sont pas pris en compte mais que s'il s'agit d'une demande, il est peut-être possible de les intégrer dans l'étude (il se tourne vers Y. LE BIHEN).

Y. LE BIHEN explique que ce paramètre peut, peut-être, être introduit au moment de la définition des scénarii d'actions pour mettre en balance le coût des actions avec les différents bénéfices engendrés par les écosystèmes.

F. PATSOURIS est surpris car pour lui il ne s'agit que d'un projet de territoire agricole ne tenant pas compte des besoins en eau douce des activités aquacoles et notamment de la conchyliculture.

P. FERCHAUD lui répond que tous les usages doivent être pris en considération, comme cela est le cas dans le SAGE, mais il rappelle que les projets de territoire sont avant tout des outils demandés par l'Agence de l'eau pour le financement d'actions telles que les réserves de substitution. Il rajoute que, lorsqu'elle existe, la Commission locale de l'eau doit piloter le projet de territoire et il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de refaire le SAGE. Il termine en rappelant que l'objectif principal des projets de territoire est de s'intéresser à l'usage de l'eau par l'agriculture ; l'agriculture apparaissant comme le deuxième usage derrière l'eau potable.

M. BROUSSEY intervient en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas de refaire l'état des lieux du SAGE. Il est, selon elle, important d'approfondir les volets pêche et aquaculture et de tenir compte des aspects milieux et zones humides pour cibler les secteurs où la pression quantitative est importante. Elle ajoute que tous les usages doivent être pris en compte et que les futures actions d'économie d'eau devront s'appliquer à l'ensemble de ces usages. Elle précise que les actions sont principalement orientées sur les aspects quantitatifs mais qu'il faut également travailler sur les aspects qualitatifs de l'eau. Elle termine en disant que les enjeux milieux et socio-économiques de la conchyliculture doivent autant ressortir que les autres usages dans le projet de territoire.

J-P. DAVID précise que ce paramètre était bien intégré à la démarche et que la mission de SCE est de compléter les informations manquantes. Les informations concernant les usages aquacoles, étudiés dans le cadre du SAGE, seront remobilisées dans le cadre de cette étude. Le rôle de SCE est bien d'aller chercher les informations manquantes afin de construire le projet de territoire. Il termine en disant qu'il ne s'agit pas de tout refaire.

C. RHONE demande si une mise à jour des données est prévue.

J-P. DAVID lui répond qu'il y aura une mise à jour de faite dans la mesure du possible notamment pour les données rattachées au registre parcellaire graphique datant de 2009 et pour les données sur les usages aquacoles.

Y. LE BIHEN ajoute que l'objet de l'état des lieux du projet de territoire était aussi d'actualiser un certain nombre d'informations présentes dans l'état des lieux du SAGE. L'état des lieux du SAGE commençant à dater, celui réalisé dans le cadre du projet de territoire peut être vu comme une plus-value.

J-M. BOURRY rappelle que le subventionnement est soumis à de fortes conditions écologiques et qu'il existe une certaine ambivalence entre ces conditions et la maximisation du calcul du volume éligible au financement. Il trouve qu'un taux de 10% de désirrigation est très faible. Il évoque ensuite la réduction des prélèvements totaux pouvant dépendre, à la fois de l'intégration ou non des prélèvements en nappe captive mais aussi des conditions du pouvant être fait par rapport à une moyenne annuelle ou à un maximum. Ce sont, selon lui, des questions primordiales à prendre en compte dans le dimensionnement du projet.

F. DE ROFFIGNAC revient sur l'esprit du projet de territoire. Elle précise qu'au niveau du SYRES 17 et du SMASS, C. BLONDEL et N. GUITTOT, vont travailler sur le terrain, en parallèle de l'étude faite par SCE, pour recueillir les témoignages des différents acteurs du territoire. Ce travail de terrain, devant se faire pendant l'étude et non après, est complémentaire et au moins aussi important que l'étude pour l'avenir du projet de territoire. Les acteurs de terrain, qu'ils soient agriculteurs, conchyliculteurs, des entreprises ou des particulier, doivent être écoutés car imposer des actions n'est selon elle pas réellement constructif.

Elle ajoute que des tensions existent et que des efforts ont été faits de tous les côtés. Ce travail fait par les deux animateurs doit avoir lieu durant les 6 à 8 mois de l'étude. Elle souhaite que ce travail de recueil des attentes, des questions et des remarques soit réalisé commune par commune et ajoute que cela peut être difficile dans le temps imparti.

Pour elle, avoir des chiffres ne suffit pas, car il est possible de leur fait dire ce que l'on veut. Il est donc important de prendre conscience que le travail de terrain est indispensable en complément du travail de collecte de données fait par SCE. Elle souhaite que tout le monde soit disposé à discuter et pas simplement à faire des revendications.

P. FERCHAUD répond que l'objectif n'est pas de faire des constats ou des souhaits mais de faire des propositions acceptables, de manière à ce que les solutions envisagées permettent une amélioration de la situation de la Seudre. Il insiste sur une façon de travailler commune, avec des échanges et précise qu'il ne faut pas camper sur des postures et être prêt à accepter des négociations. Il rappelle que l'objectif est, à terme, l'amélioration quantitative de la ressource mais aussi l'amélioration du milieu afin que la Seudre retrouve un fonctionnement normal dans un laps de temps le plus court possible.

Il termine en insistant sur la notion de concertation et sur le fait qu'il faille sortir de ses postures pour réussir à construire le projet.

S. BENNEVAUD rejoint les propos tenus sur la concertation en rappelant l'importance de la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic partagé pour poser au mieux les enjeux.

Elle rappelle que cette démarche peut être facilitée par un médiateur, extérieur aux porteurs du projet de territoire, et qu'il s'agit d'ailleurs de la volonté nationale. Ce médiateur ne constituerait pas un appui technique mais pourrait recueillir toutes les questions des usagers. Elle rappelle que la DDTM avait demandé à ce que ce médiateur soit intégré au projet dès le début de la démarche.

P. FERCHAUD indique que des échanges ont déjà eu lieu sur ce sujet et qu'il est utile d'avoir cette assistance neutre.

Y. LE BIHEN reprend la présentation du troisième volet et commence à présenter la méthodologie (Cf. diapositive 22). Cette démarche s'appuiera sur une analyse croisée des différentes données obtenues dans l'état des lieux. Elle permettra d'établir une matrice mettant en évidence les freins, les leviers, les opportunités et les risques liés à la gestion quantitative pour identifier clairement les enjeux du territoire. Des instances de concertation sont prévues notamment sous la forme d'ateliers pour travailler directement avec les acteurs. Il termine en présentant les résultats attendus qui serviront de base pour définir les futures actions.

M. BROUSSEY intervient et ajoute que le résultat attendu est une carte avec les secteurs à forte pression liée à l'irrigation mais aussi les secteurs à forte pression sur les milieux. Elle précise qu'il y aura à la fois des actions d'économie d'eau à réaliser mais aussi des actions sur les milieux où il n'y a pas forcément d'irrigation.

Y. LE BIHEN rajoute que ces deux types d'actions peuvent être combinés.

P. FERCHAUD résume que l'idée est d'arriver à avoir une carte fine du territoire avec des enjeux pouvant être différents à quelques kilomètres de distance et d'arriver à définir des priorités sur ces territoires.

J-P. DAVID répond que des travaux et des cartes ont déjà été réalisés par l'OUGC et qu'il est envisagé de les réutiliser. Il annonce que cette thématique sera abordée dans la suite de la réunion à travers notamment une étude sur le ruissellement réalisée en interne.

Y. LE BIHEN termine sa présentation en présentant le calendrier prévisionnel de l'étude (Cf. diapositive 24). Il détaille la réunion de travail prévue en juin et propose une liste d'acteurs non exhaustive.

G. GOULEVANT propose que l'ASA des irrigants de Saintonge Centre participe à ces réunions de travail.

E. DEHILLERIN s'interroge sur la présence de CIVAM ou de structure équivalente sur le territoire.

Y. LE BIHEN évoque les dates possibles pour cette réunion de travail par rapport au déroulement de l'état des lieux. Il précise que, dans l'idéal, il faudrait que celle-ci ait lieu en juin.

P. FERCHAUD répond que le calendrier est serré et que plus on perdra de temps au départ, plus l'issue sera repoussée. Il précise qu'un choix est à faire entre se donner plus de temps ou ne pas s'en donner.

M. SEGUINEAUD ajoute qu'il s'agit essentiellement d'un travail d'actualisation étant donné qu'une grande partie du travail a déjà été faite. Il suggère de faire cette réunion durant la première quinzaine de juin.

Il rebondit sur les coûts de l'étude évoqués plus tôt, soit 59 000 € pour 6 mois de travail, somme lui paraissant conséquente étant donné qu'il ne s'agit que de faire un travail d'actualisation.

Il indique avoir reçu des élèves de l'école de Purpan missionnés par l'Agence de l'eau pour faire un travail sur tous les acteurs et sur toutes les problématiques liées à l'eau. Il suggère de s'appuyer sur leurs travaux.

P. FERCHAUD répond qu'il y a des règles dans les marchés publics et que plusieurs structures ont donc été sollicitées. Il répond qu'il est effectivement possible d'utiliser des travaux faits par des étudiants mais que la prestation n'aura pas la même qualité que celle obtenue par un bureau d'études. Etant professeur, il connaît les limites des travaux d'étudiants.

M. SEGUINEAUD lui répond qu'il s'agit d'une simple remarque et qu'il rejoint les propos antérieurs de D. TANTIN car il a lui aussi l'impression de participer de nouveau à la première réunion du SAGE.

P. FERCHAUD comprend son ressenti puisque les mêmes sujets sont abordés. Il précise que si cette réunion de CLE a lieu, c'est parce que la profession agricole est demandeuse de réserves de substitution et que leur financement nécessite la mise en place d'un projet de territoire. Il souhaite poser les choses dans l'ordre et suggère d'arrêter le projet si celui-ci n'est plus désiré. Il veut bien discuter des coûts de l'étude mais encourage l'audience à ne pas rester bloquer sur ses certitudes. Il pense que cet esprit ne reflète pas l'esprit dans lequel l'ensemble des acteurs doit s'engager dans le projet de territoire.

F. DE ROFFIGNAC lui répond qu'elle n'est pas convaincue que les agriculteurs aient demandé à avoir des réserves de substitution.

G. GOULEVANT la remercie.

F. DE ROFFIGNAC précise que les agriculteurs ont été poussés à demander des réserves de substitution pour faire face à la diminution des volumes prélevables. Elle souhaite que les choses soient remises dans leur contexte et pense que si les agriculteurs pouvaient continuer à irriguer sans avoir besoin de payer les réserves, ils le feraient. Elle précise que ces réserves vont leur coûter très chers car, contrairement aux propos précédents, il ne s'agit pas seulement d'argent public. Ils doivent prendre en charge une partie du financement du fonctionnement des réserves.

C. RHONE rappelle que les activités économiques ne doivent pas être les seules à être prises en compte et qu'il est nécessaire d'intégrer le milieu et que la diminution des prélèvements sert un objectif de préservation de ce dernier.

P. FERCHAUD dit que l'objet de l'étude n'est pas de repartir de zéro et de refaire les 8 ans de travail fait pour le SAGE.

Y. LE BIHEN termine la présentation du calendrier prévisionnel et annonce la réalisation du diagnostic de septembre à décembre.

P. FERCHAUD demande à l'audience s'il y a d'autres remarques ou questions.

Modélisation hydrogéologique

J-P. DAVID commence la présentation concernant la modélisation hydrogéologique (Cf. diapositive 26) et rappelle que cette question avait été abordée lors de la dernière CLE suite à une discussion avec l'Agence de l'eau et le BRGM concernant la mise à jour du modèle Crétacé. Il précise que cette modélisation hydrogéologique a pour but de déterminer les volumes prélevables hivernaux disponibles sur le bassin de la Seudre pour le remplissage des réserves de substitution. Il ajoute que ce modèle pourra également permettre de montrer l'impact du stockage sur le fonctionnement hydrogéologique du milieu. Il rappelle que les premiers échanges avec le Syndicat des Eaux 17, le SYRES 17, le BRGM, l'Agence de l'Eau et le SMASS ont eu lieu en mars 2016. Des propositions technique et financière du BRGM ont ensuite été faites à l'été 2016 pour actualiser le modèle Crétacé permettant d'évaluer le volume prélevable hivernal et de tester l'impact du stockage sur le milieu. Il ajoute que depuis la fin de l'année 2016, des demandes de partenariat financier ont été faites auprès du Conseil Départemental, de la Région, de l'OUGC, du SYRES17 et de l'EPTB Charente, sans réponse favorable. A la fin du mois d'avril 2017, considérant que ce modèle était pertinent dans la cadre du projet de territoire ainsi que dans la démarche menée par l'Etat de révision des DOE et des POE, l'Agence de l'Eau a décidé d'augmenter sa participation pour compléter le plan de financement et pouvoir démarrer la prestation au début de l'été 2017. Il énumère ensuite les conditions pour faire fonctionner ce modèle (Cf. diapositive 27). Il se tourne vers M. BROUSSEY pour qu'elle confirme la date de démarrage de la modélisation.

M. BROUSSEY lui répond qu'elle commencera en juin ou en juillet.

J-P. DAVID ajoute que les premiers résultats de la modélisation devraient être disponibles sous 16 mois. Etant donné que les travaux d'SCE sont prévus pour durer environ 10 mois, il y aura un problème de coordination.

M. BROUSSEY annonce qu'il y aura des comités d'orientation organisés régulièrement pour réunir les acteurs locaux. Ces acteurs ne seront pas forcément ceux présents à la CLE mais elle envisage qu'il y ait, à minima, les animateurs du projet de territoire pour qu'ils puissent avoir une vision sur l'avancement de l'actualisation du modèle. Elle précise que la durée totale de l'étude est de 18 mois mais que les résultats pour la Seudre sortiront au bout de 16 mois environ car l'Agence de l'eau a demandé à ce que le travail sur la Seudre soit prioritaire.

J-P. DAVID ajoute que ces délais incompressibles avaient été anticipés, la démarche concernant la modélisation ayant débuté il y a un an.

P. FERCHAUD fait le lien avec les remarques faites précédemment concernant les démarches scientifiques. Il précise que cette modélisation permettra de mettre en lumière le fonctionnement des systèmes hydrogéologiques systèmes possédant encore beaucoup d'inconnues.

F. CHABOISSEAU intervient pour dire qu'il a toujours été satisfait par les études techniques mais ajoute qu'il lui ait arrivé de discuter avec certaines personnes présentes dans l'assemblée en dehors des réunions, et qu'il s'est rendu compte que ces personnes avaient déjà des idées sur les débits hivernaux avant même que les résultats des études soient donnés. Il ajoute que cela le gêne profondément.

J-P. DAVID intervient et explique que F. CHABOISSEAU aborde le sujet de sa réserve personnelle, sur laquelle, le SMASS lui a fait une proposition de seuils paraissant plus acceptables que les seuils actuels de l'arrêté. Il précise qu'il s'agit d'une proposition envisagée et non obligatoire. Il donne ensuite des informations sur la façon dont les seuils ont été proposés, c'est-à-dire en analysant les débits et les piézométrie depuis 1993 pour mettre en évidence des piézométries de quinquennales sèches ayant servi de seuils piézométriques au-dessus desquels, il est possible de déclencher des pompages. Il précise qu'à partir d'un débit « raisonnable », c'est-à-dire le module de la Seudre, le nombre de jours de pompage pour le remplissage d'une retenue de substitution a pu être calculé. Il ajoute que cette démarche permet de savoir s'il est possible de prélever une quantité définie en fonction d'un nombre de jours de pompage et d'un débit de pompe mais que cette méthode ne permet en revanche pas de connaître l'incidence sur le milieu. Il explique qu'une incidence réduite sur le milieu est supposée lorsque le pompage s'effectue au-dessus du débit moyen et au-dessus de seuils quinquennaux secs. Il ajoute que rien ne permet de présumer de l'incidence sur le milieu si ces données de prélèvement étaient entrées dans un modèle.

F. DE ROFFIGNAC demande à quoi fait allusion cette conversation et si ce malentendu concerne un bureau d'études ayant déterminé quelque chose n'étant pas conforme à ce qu'a dit un autre bureau d'études.

F. CHABOISSEAU souhaite, bien qu'il n'aime pas aborder ce sujet, donner des précisions aux personnes de l'assemblée n'étant pas au courant. Il explique qu'un premier projet de réserve, lancé il y a cinq ans et dont l'étude d'impact a abouti, a été validé par le Préfet en septembre 2016. Il précise que la réserve est actuellement en construction et que les travaux doivent se terminer au mois de juillet. Ce projet de réserve a demandé une étude d'impact complète ayant été validée par tous les services officiels dont la DREAL et le BRGM. Il ajoute que son dossier est passé dans tous les bureaux et que le Préfet a donné son accord. Il évoque que les seuils de remplissage pour une réserve de 120 000 m³ ont un effet très limité sur le milieu puisque ce sont 120 000m³ pris l'hiver au lieu de 120 000m³ pris l'été. Il n'a plus le chiffre de cette incidence en tête, mais c'est selon lui minime. Il précise qu'il s'agit d'un projet privé, sans aide publique, et qu'aujourd'hui celui-ci fait l'objet d'un recours au tribunal administratif de Poitiers

déposé par la Fédération de pêche et Nature Environnement 17. Il ajoute que le technicien de rivière, absent le jour de la réunion, a participé à ce recours. Il évoque le caractère houleux de l'enquête publique et termine en expliquant qu'il ne comprend pas pourquoi, aujourd'hui, et malgré des études scientifiques pour déterminer ce remplissage, on le critique et pourquoi certaines personnes parlent de seuils de remplissage sans qu'il y ait de réelle étude de faite.

J-P. DAVID souhaite compléter l'explication et indique que, face à ce recours, une tentative de médiation a été proposée afin d'éviter que la procédure n'aboutisse. Il explique à F. CHABOISSEAU qu'il s'agit d'une proposition à laquelle il n'est pas contraint d'adhérer et que la démarche peut être suspendue s'il le souhaite.

A.BABIN répond qu'elle ne pense pas que ce soit à l'animateur du SAGE de proposer ce genre de solution étant donné que des études vont être faites.

J-P. DAVID souhaite expliquer pourquoi il a pris la décision de faire cette tentative de médiation avec le technicien de rivière et en concertation avec les élus du SMASS : les recours et les arrêtés préfectoraux attaqués ne sont pas favorables au démarrage du projet de territoire. Il précise que s'il est possible de faire en sorte que le projet aboutisse, avec des seuils acceptables d'un point de vue économique et environnemental, c'est selon lui la meilleure méthode. Il termine en disant qu'il n'a pas d'intérêt particulier dans cette médiation et que si sa démarche est mal perçue, elle peut être interrompue.

F. CHABOISSEAU dit qu'il a toujours été très ouvert et qu'ils ont toujours discuté (avec J-P. DAVID et le technicien de rivière) mais il critique le fait que la médiation n'ait pas eu lieu bien avant le recours.

J-P. DAVID lui répond que la seule fois où il a été associé au projet, c'est au moment de la réunion de lancement et qu'une seule visite sur le terrain a été organisée il y a cinq ans. Il ajoute que depuis, la seule association au dossier, a eu lieu au moment de l'enquête publique. Il suppose que cette absence de concertation est induite par le caractère individuel du projet. Il précise que des remarques par rapport aux seuils de remplissage ont été faites à la DDTM dès qu'ils ont été connus. Il ajoute enfin, qu'au vu des valeurs de débit fixées par l'arrêté [basses – NDR], des réserves avaient été émises sur l'issue du projet et sur la forte probabilité de recours.

P. FERCHAUD précise que l'objectif de l'intervention de J-P. DAVID n'est pas de couler le projet mais, au contraire, de trouver des solutions avec les différents partenaires pour arriver à se mettre d'accord.

F. CHABOISSEAU répond qu'il est gêné de parler de personne à personne devant l'assemblée. Il explique que les seuils proposés en négociation font qu'il ne pourra pas remplir sa réserve 3 hivers sur 10.

P. FERCHAUD intervient. Pour lui, la problématique du remplissage évoquée dans cet échange tombe à la fois bien, car elle permet de faire une démonstration concrète de ce qui pourrait arriver et à la fois mal, pour l'activité. Il explique que l'hiver passé est très particulier et peut

servir d'exemple et qu'il ne faut pas oublier que ce ne sera pas possible de remplir certains hivers car on se trouvera en-dessous d'un certain niveau piézométrique.

J-P. DAVID réagit et souhaite donner à l'assemblée des informations factuelles. Il précise que la proposition est à ajuster et demande à F. CHABOISSEAU s'il a ouvert le simulateur qu'il lui a envoyé la veille.

F. CHABOISSEAU lui répond que non.

J-P. DAVID ajoute qu'il s'agit d'un travail ayant pris plusieurs semaines et ayant mobilisé les compétences en hydrologie du technicien de rivière ainsi que les siennes, bien qu'ils ne soient pas un bureau d'études. Il précise que ce simulateur a nécessité un très gros travail sur les chroniques hydrologiques et qu'il est possible d'ajuster toutes les variables. Il annonce que ce simulateur servira, en attendant les résultats du modèle hydrogéologique, car la discussion en cours [sur les seuils de démarrage du remplissage - NDR] est une discussion qui aura de nouveau lieu durant le projet de territoire. Il répond à F. CHABOISSEAU que les résultats des simulations, avec des seuils élevés et exigeants, donnent 8 années sur 10 de remplissage supérieur à 90 % et qu'il a donc 2 années sur 10 où il ne remplira pas ou que partiellement. Il termine en lui disant qu'il n'aurait pas pu remplir sa réserve cette année avec les seuils inscrits dans son arrêté.

F. CHABOISSEAU répond que J-P. DAVID lui a envoyé le simulateur la veille au soir et qu'il n'a, par conséquent, pas eu le temps de le regarder.

J-P. DAVID lui précise qu'il ne comptait pas aborder ce sujet en CLE.

F. CHABOISSEAU lui dit que lui non plus car il n'aime pas parler des cas individuels.

P. FERCHAUD souhaite de mettre fin à la discussion.

F. CHABOISSEAU souhaite conclure la discussion. Pour lui, le fait qu'il s'agisse d'une étude sur les volumes prélevables hivernaux lui plait. Il explique que le Préfet modifiera son arrêté si les études complémentaires montrent des débits hivernaux acceptables. Il rappelle que le Préfet lui a donné une autorisation pour une réserve ayant une influence minime. Il explique que les débits seront peut-être remis en cause par les résultats de l'étude. Il évoque ressentir une pression de la part du SMASS et du SMBSA, parlant d'un chantage consistant au retrait du recours en justice en échange de l'acceptation des seuils de remplissage proposés.

J-P. DAVID déplorant ce procès d'intention, s'interroge sur l'attitude à adopter au vue de la perception négative d'une démarche proposée pour désamorcer une situation conflictuelle.

P. FERCHAUD revient sur ce qu'il a dit plus tôt, sur le fait que le projet de territoire demande des échanges et de la négociation, et donc des compromis. Pour lui, un compromis, sur ce dossier-là serait un bon point de départ. Il ajoute que pour avoir un compromis, il faut une médiation et que celle-ci a été proposée de façon active. Il rappelle que le SMASS n'a pas attaqué le projet de réserve de F. CHABOISSEAU au tribunal et qu'il s'agit d'une autre affaire. Il rappelle que le rôle

de la CLE est d'être le plus neutre possible malgré les disparités régnant entre tous. Il met fin à la discussion.

Présentation technique sur la sensibilité des sols au ruissellement

C. BLONDEL commence la présentation technique sur la sensibilité des sols au ruissellement (Cf. diapositive 29). Elle fait un rappel sur le lien existant entre les orientations du SAGE, la disposition « GQ4-1 : Projet de territoire » et la disposition relative à la maîtrise du ruissellement (QE3-3). Elle détaille ensuite les données topographiques ayant été utilisées (Cf. diapositives 30 et 31), puis elle décrit les données concernant l'occupation des sols issues de l'IGCS Poitou-Charentes. Elle indique que plus un sol va être argileux, moins il va pouvoir infiltrer et donc plus il sera favorable au ruissellement.

G. GOULEVANT l'interrompt pour expliquer que ce facteur ne peut être considéré comme linéaire. Il explique qu'il est possible d'avoir des sols peu argileux et favorables au ruissellement par des phénomènes de battance.

C. BLONDEL lui répond que la base de données de l'IGCS leur a simplement permis d'avoir des grandes classes de sols sur lesquelles des recherches bibliographiques ont été menées. Elle ajoute que des coefficients de ruissellement ont ensuite été attribués à chacune de ces grandes classes et précise que ce sont les seules données accessibles et qu'il s'agit par conséquent d'une étude qualitative et non quantitative du ruissellement. Elle reprend et continue la présentation les données utilisées (Cf. Diapositives 32 à 35). Elle explique ensuite comment les données ont été traitées pour obtenir les résultats finaux (Diapositives 36 à 41).

J-P. DAVID explique que l'actualisation de l'étude a été réalisée pour travailler de façon plus précise sur les mesures à mettre en œuvre sur le projet de territoire et non pour modifier les cartes du SAGE. Il précise que cette carte des bassins de plus fortes sensibilités au ruissellement n'avait pas de vocation contraignante dans le PAGD et n'était pas présente dans le règlement du SAGE. Elle permettait d'illustrer les secteurs sur lesquels il fallait en priorité mettre en place des mesures volontaristes de plantations de haies, d'extension de bandes enherbées, etc. Il termine en disant que les résultats sont relativement cohérents et que ces derniers pourront être exploités dans les futurs travaux du SMASS.

C. BLONDEL demande s'il y a des questions.

G. GOULEVANT intervient en précisant qu'il est agriculteur et qu'il est concerné par l'un des sous bassin de la carte coloré en rouge et qu'il ne constate pas le ruissellement. Il ajoute que son exploitation se trouve en zone de plaine, avec un taux d'argiles à 30 %, et qu'il ne constate pas de phénomène de ruissellement même avec des pluies importantes, notamment en raison du drainage existant. Il propose de rediscuter de la méthodologie après la réunion.

J-P. DAVID lui répond que l'étude a été faite à partir de référentiels utilisables à de petites échelles, mais qu'à l'échelle parcellaire, il est tout à fait possible d'avoir des secteurs où il ne se produit aucun phénomène de ruissellement. Il ajoute que ce sont des phénomènes qu'il n'est pas possible d'analyser à l'échelle d'un bassin versant. Il rappelle que cette étude a été réalisée

pour orienter des actions en priorisant les différents secteurs et que cette cartographie n'a aucune vocation contraignante. Il s'agit d'un outil supplémentaire pour les techniciens permettant de savoir où il faut cibler les actions. Il prend ensuite l'exemple d'un sous bassin du Marais d'Arvert-Saint-Augustin, possédant des pentes fortes sur ces bords et où il est possible d'observer du ruissellement. Il parle ensuite des affluents de rive droite où les proportions de surfaces imperméabilisées à proximité du cours d'eau font basculer les sous bassins en forte et très forte sensibilité.

G. GOULEVANT explique que le ruissellement généré sur le secteur où est située son exploitation, est dû au bétonnage des villages et à l'extension urbaine. Il demande si ce paramètre a été pris en compte dans l'analyse et ajoute que certaines fois les fossés ne sont pas toujours entretenus. Il ajoute qu'il a fait une demande auprès de l'Etat et qu'il a déjà observé sur ses parcelles des excès d'eau provenant des zones urbanisées.

J-P. DAVID explique que l'imperméabilisation urbaine des sols peut faire pencher la balance dans les moyennes ayant conduit à classer ces bassins. Il prend l'exemple du secteur des Epeaux de Meursac, considéré comme un secteur où l'urbanisation est relativement dense à proximité du réseau hydrographique et le compare à des bassins très ruraux, qui ne sont pas considérés comme sensibles au ruissellement, comme sur la partie amont où se trouvent de nombreuses zones boisées et des hameaux, et donc moins de surface urbanisée dense.

Y. THOMAS intervient et demande si le lien entre l'augmentation des surfaces urbanisées et l'augmentation du ruissellement a bien été pris en compte dans la méthodologie. Elle rebondit sur l'exemple du marais d'Arvert-Saint-Augustin, où elle dit ne pas observer de ruissellement sur les terres mais qu'en revanche, avec l'urbanisation, le cimentage des canaux et les collecteurs d'eau pluviale de plus en plus gros, l'eau ne s'infiltre plus dans les sols et du ruissellement apparait. Elle ajoute qu'il est important de faire le lien avec l'urbanisation car elle ne trouve pas qu'il y ait plus de ruissellement sur les terres agricoles de ce secteur, même avec des pentes mais elle observe ce phénomène à la sortie des zones urbanisées.

P. FERCHAUD intervient et précise que la loi sur l'eau oblige au traitement du pluvial sur les parcelles et cela se retrouve dans les permis de construire. Il explique ensuite qu'il est possible, pour les urbanisations plus anciennes, d'observer des rejets vers les zones basses qui sont généralement des zones humides. Il termine en insistant sur le fait que pour les nouvelles opérations d'urbanisation, le traitement du pluvial se fait sur les parcelles de manière obligatoire.

F. HERBERT intervient et prend l'exemple d'une zone d'aménagement concertée sur sa commune débutée en 2004 et pour laquelle tout a été fait pour qu'aucun litre d'eau ne soit rejeté dans les marais. Il explique que sur les 10 ha de cette zone, tout a été pris en compte à l'intérieur de la ZAC et des réservoirs ont été mis en place pour absorber l'eau sur le terrain, conformément à la loi sur l'eau. Il précise que ce projet a nécessité un an d'étude pour la mise en place de ce dispositif. Il termine en assurant qu'aucune goutte d'eau ne va dans le marais.

Y. THOMAS, précisant qu'elle ne souhaite pas polémiquer, fait le constat qu'en situation de saturation des sols [lors d'épisodes pluvieux prolongés - NDR] l'eau ruisselle et qu'en ce sens il

lui semble difficile de dire qu'aucun écoulement ne va vers le marais. Elle ajoute que la commune de St-Augustin n'est pas la seule concernée et que cela se produit à l'échelle du bassin. A ce sujet, elle se réfère à une étude de l'UNIMA ayant évalué les coefficients d'imperméabilisation sur les communes riveraines des marais d'Arvert et de St-Augustin.

J-P. DAVID répond et explique que l'urbanisation actuelle est un héritage des 50 dernières années et qu'il est très difficile de revenir dessus. Il ajoute que les dispositions dans les nouveaux plans d'urbanisme sont beaucoup plus strictes sur ce point. Il répond ensuite à la question initialement posée à propos de la densité urbaine, et précise que le travail réalisé l'intègre et que schématiquement, plus l'urbanisme est dense, plus le ruissellement est important.

Y. THOMAS intervient et précise que la qualité des eaux doit aussi être prise en compte.

E. DEHILLERIN précise la présentation technique. Comme indiqué par J-P. DAVID, l'idée de l'étude est d'identifier des bassins sensibles à la problématique du ruissellement sans pour autant prétendre à la justesse du résultat à l'échelle parcellaire. Il ajoute que cette étude doit être couplée à du terrain pour observer les « chemins de l'eau » si l'on souhaite approfondir ce travail et que ce sont d'ailleurs des démarches réalisées partout en France. Il explique que cette cartographie des bassins permet de ne pas s'éparpiller et de cibler les zones prioritaires pour ensuite, si nécessaire, aller jusqu'à faire un diagnostic parcellaire pour, par exemple, implanter une haie, modifier une entrée de champ, etc. Il prend l'image d'un entonnoir afin d'expliquer qu'on commence une étude par du général pour ensuite aller vers du cas particulier. Il fait ensuite référence à la remarque faite avant par Y. THOMAS et trouve que ce serait intéressant de superposer le réseau hydrographique fin. Il précise que dans les secteurs exposés au ruissellement, on retrouvera dans l'eau les polluants émis sur ces terrains, quel que soit leur origine.

J-P. DAVID répond à E. DEHILLERIN qu'un travail en ce sens a été réalisé avec la précédente carte de sensibilité au ruissellement et présenté en comité de rédaction. Il réprecise que les cartes découlant de la présente étude ont une précision au pixel de 10m par 10 m et qu'il est donc possible de croiser l'ensemble du réseau hydrographique avec ces mailles pour déterminer les secteurs du réseau hydrographique les plus sensibles. Il indique que dans ces travaux antérieurs, le paramètre présence ou non de végétation rivulaire, issu du diagnostic réalisé par le SMBSA, a pu être utilisé, permettant de connaître les parties du réseau potentiellement plus exposées au transfert de substances polluantes. Il ajoute que cet exercice peut être reproduit avec cette nouvelle carte.

P. FERCHAUD trouve que cette étude est un bon exemple pour illustrer l'actualisation des données. Il ajoute que c'est en procédant ainsi qu'on affine les données sans tout recommencer. Il demande s'il y a d'autres questions.

C. BLONDEL précise que le détail de la méthodologie de l'étude pourra être mis en ligne sur le site internet du SMASS.

J-P. DAVID reprend la présentation sur le point d'avancement du SAGE et du PAPI (Cf. diapositive 43 et 44). Il explique que l'enquête publique est la prochaine étape concernant le SAGE et détaille les grandes dates et particularités de cette enquête.

Il explique ensuite que M. GENTIL finalise le dossier, raison pour laquelle il n'est pas présent à la CLE et détaille les dates clé du PAPI.

Il ajoute que le diaporama se trouvera en pièce-jointe au compte-rendu de CLE, téléchargeable sur le site web du SMASS

Il demande s'il y a des questions ou d'autres points particuliers à aborder.

P. FERCHAUD relance.

P.DUCLOS revient sur le débat abordé plus tôt sur les zones urbaines. Il ajoute qu'il est aujourd'hui possible d'aménager des zones urbaines avec des bétons drainants permettant de limiter le ruissellement. Il précise que ce sont des produits coûteux mais efficaces.

P. FERCHAUD ajoute qu'il y a une évolution des pratiques dans les communes comme arrêter de mettre en place des trottoirs bitumés. Selon lui, les communes mettent de plus en plus d'herbe, même si ce n'est pas toujours apprécié par la population, car cela permet un meilleur drainage. Il termine en disant que les pratiques urbaines sont en train d'évoluer afin de réduire au maximum le ruissellement, ce dernier participant aussi aux inondations. Il remercie l'assemblée de sa participation et lui souhaite une bonne fin de journée aux participants.